



Règlement intérieur de l'internat

Introduction

Le règlement intérieur a pour objectif d'informer les élèves et leurs familles de leurs droits, de leurs obligations ainsi que de l'organisation de l'établissement. L'inscription dans l'établissement vaut acceptation de ce règlement.

La priorité de l'équipe éducative est de conduire chaque élève au niveau le plus élevé auquel il peut prétendre, tout en favorisant son insertion dans la société. Différentes activités, comme le cinéma ou le bowling, seront proposées au cours de l'année et auront un caractère obligatoire pour tous.

L'internat est un service destiné à permettre aux élèves de poursuivre leurs études dans un cadre de travail à la fois exigeant et convivial, où chacun peut s'épanouir. Le présent règlement s'impose à tous les élèves internes. En signant le contrat de scolarisation, l'élève interne et sa famille acceptent sans réserve cette annexe au règlement intérieur.

L'internat est ouvert du dimanche à 20h au vendredi matin. La vie à l'internat débute dès la fin des cours, c'est-à-dire à partir de 17h20, et se termine à 8h le matin.

L'accès est strictement réservé aux élèves internes.

Organisation du dimanche soir au lundi matin

Après accord du responsable de l'internat, l'arrivée des élèves est possible entre 20h et 22h.

- 21h30 : Coucher des collégiens et remise des téléphones portables ainsi que des autres matériels électroniques et/ou connectés au surveillant. Dès ce moment, le calme est exigé pour l'ensemble des internes.
- 22h30 : Coucher des lycéens et remise des téléphones portables et matériels électroniques au surveillant.
- Lundi 8h : Lever pour tous. Le réveil est assuré par le surveillant. Les élèves peuvent demander à être réveillés plus tôt.
- 8h30 : Petit-déjeuner à la restauration scolaire (cafétéria du lycée).
- 9h : Début des cours.

Organisation du reste de la semaine

- 7h : Lever pour tous. Le réveil est assuré par le surveillant, mais les élèves peuvent demander à être réveillés à partir de 6h.
- 7h-7h30 : Temps de préparation, rangement et fermeture des chambres. Fermeture de l'internat.
- 7h30-8h : Petit-déjeuner à la restauration scolaire (cafétéria du lycée).

- 8h-17h15 pour les collégiens / 17h20 pour les lycéens : Journée de cours classique.
- 17h15-17h45 : Appel et goûter à la cafétéria du lycée.
- 17h45 : Remise des téléphones portables au surveillant.
- 18h-19h : Étude encadrée obligatoire pour tous. C'est un temps de travail calme et studieux, où les élèves doivent avancer leurs devoirs et leurs leçons. Les téléphones portables n'y sont pas autorisés.
- 19h-20h : Dîner à la restauration scolaire (cafétéria du lycée), suivi d'un temps libre dans la cour de récréation ou au foyer.
- 20h : Retour en chambres, douche pour tous, rangement des chambres, remise des téléphones portables aux élèves, temps de détente et activités. Les élèves peuvent rester dans leur chambre ou rejoindre les espaces communs.
- 21h30 : Coucher des collégiens et remise des portables et matériels électroniques au surveillant. Le calme est exigé à partir de ce moment pour tous les internes.
- 22h30 : Coucher des lycéens et remise des portables et matériels électroniques au surveillant.
- 23h30 : Coucher des étudiants de BTS.

Organisation du mercredi pour les collégiens

Le déjeuner est pris au lycée.

L'après-midi, des activités à thème sont organisées : sorties cinéma, ludothèque, etc.

- 17h30 : Goûter.
- 18h : Étude obligatoire.
- 19h : Dîner.

Les lycéens disposant d'une autorisation de sortie doivent réintégrer le lycée au plus tard à 17h45.

Règles spécifiques aux BTS

Les étudiants de BTS sont soumis au règlement intérieur, mais quelques aménagements leur sont accordés afin de favoriser leur autonomie et leur sens des responsabilités.

L'étude est obligatoire au CDI du lycée. Ils peuvent cependant travailler dans leur chambre jusqu'à 23h30. Ils sont autonomes pour leur réveil, mais doivent se présenter au petit-déjeuner à 7h30.

Hygiène et repas

Afin de garantir de bonnes conditions de vie en communauté, chaque interne doit prendre une douche chaque soir. Après chaque passage, il est tenu de nettoyer la douche.

Comme dans l'établissement, une tenue correcte est exigée à tout moment à l'internat. À chaque période de vacances, ou plus régulièrement si nécessaire, les élèves doivent changer leurs draps.

Le rangement des chambres est obligatoire chaque jour. Le lit doit être fait, les affaires rangées (y compris les valises) et la chambre aérée régulièrement. Le nettoyage, qui comprend le passage du balai et le changement de la poubelle, peut se faire à tout moment, mais il est privilégié le jeudi soir.

Les repas doivent être respectés. Toute bataille d'eau ou de nourriture est strictement interdite.

Santé

Les élèves ne sont pas autorisés à conserver des médicaments sur eux. Ceux-ci doivent être confiés à l'adulte en charge de l'internat, accompagnés d'une ordonnance à jour.

Dans le cadre d'un traitement régulier, la mise en place d'un PAI est obligatoire. Pour un traitement ponctuel avec ordonnance, l'adulte de l'internat doit en être informé, et la prise doit se faire en sa présence.

Les trousse à PAI ainsi que les traitements ponctuels sont conservés en vie scolaire. Un élève malade ne peut être autorisé à rentrer dans sa famille qu'avec l'accord de l'adulte en charge.

Matériel

Les internes doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition : livres, casiers, bancs, babyfoot, douches, lavabos, bureaux, ordinateurs, etc.

Les consoles et ordinateurs portables sont autorisés dans le dortoir avec l'accord de l'adulte responsable, mais restent sous l'entière responsabilité des élèves.

Les internes peuvent apporter des effets personnels (bijoux, argent, téléphones portables, ordinateurs, consoles, etc.), mais ils doivent en assurer eux-mêmes la sécurité. L'établissement n'est pas responsable de ces objets de valeur. Chaque interne dispose d'un placard personnel et doit prévoir un cadenas pour y mettre en sûreté ses affaires. Pendant le temps des douches, les élèves peuvent confier la clé de leur cadenas au surveillant.

Changements occasionnels

Chaque élève doit informer le surveillant, avant le jeudi soir, de sa présence pour la semaine suivante et préciser son jour d'arrivée à l'internat. Tout changement doit être signalé le plus tôt possible aux services de vie scolaire ou au surveillant de l'internat.

Une autorisation exceptionnelle de sortie peut être accordée sur demande écrite des parents (permis de conduire, kiné, rendez-vous médicaux, etc.). Cette demande doit être transmise par la famille au moins 48h à l'avance et validée par écrit par le responsable de l'internat.

Activités

Des activités ponctuelles sont proposées aux internes en soirée et avant chaque période de vacances scolaires.

Tabac, alcool et produits illicites

L'usage du tabac et des cigarettes électroniques (puffs) est strictement interdit dans l'enceinte de l'internat. L'introduction, la détention ou la consommation d'alcool, de drogues ou d'objets dangereux est formellement interdite. Le responsable de l'internat est habilité à confisquer ces objets et en informera la direction.

Contacts

Téléphone internat soirée (17h30-19h) : 06 63 27 16 53

Téléphone internat nuit (19h-8h) : 06 63 27 15 91